

FICHE PROJET

Programme « Agriculture et protection de la ressource en eau », décliné à travers le Marché d'animation territoriale Eau et Agriculture (MATEA)

Axe 2 : Améliorer qualitativement et quantitativement l'eau des ressources en eau et des milieux aquatiques

Sous Axe 2.3 : Lutter contre les pollutions aux nutriments et pesticide

Action : Le MATEA concerne directement 6 actions du tableau d'actions, à savoir :

- 2.3.1 Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire
- 2.3.2 Poursuivre la démarche de protection type "captages prioritaires" engagée sur le captage non prioritaire des Deveys
- 2.3.3 Développer les filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état
- 2.5.1 Développer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique
- 2.3.4 Communiquer, promouvoir et valoriser les changements de pratiques agricoles au service de l'eau
- 4.4.1 Evaluer les actions prévues dans le marché d'animation territoriale eau et agriculture (MATEA) afin de garantir la bonne adéquation et la bonne réalisation des prestations au service de la préservation des ressources en eau et des besoins des agriculteurs sur un format d'évaluation-formation

Contexte et Description de l'action

La première génération du Contrat d'Agglomération a soutenu la mise en place de l'opération d'animation territoriale en faveur de la préservation de la ressource en eau et d'une agriculture durable. Elle a permis de proposer un accompagnement aux agriculteurs du territoire et de créer une réelle dynamique autour des changements de pratiques agricoles.

Cette opération s'est enrichie au fil du temps par d'autres actions spécifiques qui s'articulent et répondent à des besoins croisés autour d'une même finalité « la préservation de la ressource en eau » :

- Les quatre démarches « Captages prioritaires » concernant 7 captages mis en œuvre à travers l'opération d'animation appelé marché « eau/agriculture »
- L'Observatoire de l'eau avec un réseau de 80 points de suivi en eau souterraines et superficielles
- L'étude de stratégie foncière « Eau »
- L'étude de prospective « trajectoire agricole et alimentaire durable horizon 2050 » qui a permis d'adapter le scénario AFTERRRES au territoire de Valence Romans Agglo
- L'évaluation participative concernant les captages prioritaires de Romans-sur-Isère

Le marché Animation Territoriale Eau Agriculture, qui sera lancé en avril 2020, a de nouveau pour objectif d'accompagner et d'impulser des changements de pratiques pérennes et structurants par le monde agricole en ouvrant à de nouvelles expertises extérieures et en s'enrichissant de nouvelles thématiques.

C'est un outil qui vise à :

- Décliner les actions opérationnelles des démarches « captages prioritaires » et volontaristes du territoire
- Développer des filières économiques agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état
- Élever la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique (économie d'eau à usage agricole)
- Promouvoir les évolutions de pratiques agricoles

Il est structuré autour de plusieurs axes complémentaires :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs à travers des rencontres individuelles
- Accompagner et conseiller techniquement les agriculteurs de manière individuelle et collective
- Développer des filières économiques agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état. Il est question de développer ces filières sur les secteurs stratégiques identifiés par la stratégie foncière eau de l'Agglo qui sera poursuivie dans le contrat d'Agglo n°2 (voir fiche projet « Stratégie foncière »).
- Promouvoir et valoriser les actions agricoles : stratégie et outils de communication
- Evaluer et former les parties prenantes

La construction de cet appel d'offre est réalisée en partenariat avec l'Agence de l'eau. Les pièces pour lancer la procédure du marché public seront terminées en octobre 2019.

Zoom sur l'approche intégrée qualité-quantité :

L'Agglo a conduit pendant 3 ans une opération d'animation pour accompagner les agriculteurs vers le changement de pratiques agricoles axée sur la réduction des usages d'intrants chimiques. Dans ce nouveau format de marché public le volet « économie d'eau » est ajouté dans l'évolution des pratiques agricoles. L'objectif est de faire converger ces deux enjeux : qualité et quantité qui partagent sensiblement les mêmes solutions techniques. Ces accompagnements seront menés à titre expérimental sur le territoire de l'Agglo selon les besoins des agriculteurs. L'objectif est de pouvoir apporter un conseil technique aux agriculteurs qui s'interrogent sur les épisodes de sécheresse et les contraintes hydriques en adaptant par exemple leurs assolements, leurs productions ou leurs pratiques. La dynamique créée au titre de la qualité de l'eau peut permettre d'en créer une autour des économies d'eau et vice-versa.

Pour rappel, l'Agglo est un territoire en déficit quantitatif marqué. Il peut être important de mesurer l'intérêt d'une animation territoriale (bien qu'assez modeste) sur les économies d'eau avant d'imaginer des opérations de substitutions plus coûteuses.

Objectifs quantifiés

Les objectifs spécifiques à la mise en œuvre du MATEA seront fixés d'une année sur l'autre au moment du dépôt de demande de subvention annuelle liée à cette opération.

Les objectifs quantifiés de chaque action sont détaillés dans le tableau d'action du contrat d'Agglomération.

Moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre affectés à chaque action sont détaillés dans les fiches actions du tableau du contrat d'Agglo. Toutefois un détail supplémentaire sur les éléments suivants peut paraître nécessaire.

PRESTATION EXTERIEURE :

Sensibilisation et accompagnement technique aux changements de pratiques agricoles

Les prestations incluses dans le MATEA, permettront de répondre à différents parcours qu'un agriculteur est susceptible de réaliser en fonction de ses besoins. C'est l'Agglo, à travers la réalisation des rencontres individuelles préalables qui orientera un agriculteur sur :

- le parcours global : après avoir réalisé un diagnostic de durabilité (environnemental, économique et social) de son système agricole, l'agriculteur obtient une feuille de route priorisée des évolutions à opérer sur son exploitation agricole pour préserver les ressources en eau (quantité/qualité). Les préconisations de ce diagnostic renverront vers un accompagnement technique individuel et/ou collectif de l'agriculteur sur des thématiques précises. Le diagnostic fera ressortir aussi des préconisations sur le parcellaire de l'exploitant et sur les évolutions conseillées vers d'autres cultures (en lien avec le développement des filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état). Ce diagnostic sera suivi d'un bilan 1 an après pour suivre l'évolution, les besoins nouveaux et les difficultés de l'exploitant.
- le parcours mixte : Après avoir bénéficié d'un entretien approfondi sur ses besoins, l'agriculteur obtient une feuille de route avec les pistes d'évolutions à opérer sur son exploitation agricole pour préserver la ressource en eau. A la différence du parcours global, l'agriculteur aura une vision plus partielle de l'état de son exploitation agricole sur les critères économiques, sociaux et environnementaux. En revanche, l'agriculteur aura une vision complète sur l'amélioration d'une ou plusieurs pratiques : état de sa pratique au regard de l'eau, préconisations d'amélioration, accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations, suivi et bilan pour suivre l'évolution, les besoins nouveaux et les difficultés de l'exploitant.
- le parcours "one shot" : ce parcours sera déclenché sur des situations "d'urgence" identifiées à travers les rencontres individuelles menées par l'Agglo ou différentes remontées de terrain sur des pratiques agricoles jugées risquées pour la qualité de l'eau. Un suivi et un bilan sera aussi réalisé.

Les accompagnements techniques traiteront des sujets suivants : conversion à l'agriculture biologique, optimisation de la fertilisation, réduction de l'utilisation des pesticides, aire de lavage, raisonnement de l'irrigation, permaculture, agroforesterie, qualité des sols, implantation de structure paysagère et lutte biologique, agriculture de conservation, adaptation des assolements aux contraintes hydriques.

Le développement des filières agricoles compatible avec une ressource en eau en bon état

A travers le MATEA, il est question de développer des filières agricoles compatible avec une ressource en eau en bon état pour garantir des découplés économiques aux agriculteurs. Ici, le « bon état de l'eau » fait référence au volet qualitatif et quantitatif de l'eau. La mise en œuvre de ces filières devra offrir de nouvelles opportunités de production aux agriculteurs qui leurs assurent une évolution de leurs pratiques agricoles dans le long terme avec un revenu économique juste.

L'Agglomération a conduit une étude de prospective alimentaire AFTERRRES 2050. Les conclusions de cette étude ont permis d'identifier le potentiel de développement de filières agricoles précises sur le territoire de l'Agglo en fonction de la demande future des consommateurs et raccord avec les enjeux eau du territoire.

Ainsi les différents niveaux décrits ci-dessus seront investis selon les filières identifiées dans AFTERRRES d'une part, et celles non identifiées qui pourraient aussi être une opportunité de développement intéressant pour le territoire et la préservation des ressources en eau.

- Niveau 1 : sensibilisation des acteurs de la filière
 - Action pédagogique et de culture commune valable de manière pérenne pour l'ensemble des filières
 - Accent prioritaire pour les filières à forte expansion dont les enjeux bas intrants ou impacts sur l'eau sont forts : PPAM, arboriculture et Volaille
- Niveau 2 : structuration de filières amont-aval
 - Action d'animation amont-aval, accompagnement technico-économique, émergence d'outils intermédiaires, animation foncière sur les secteurs à enjeux, installation ou diversification qualité...
 - Action prioritairement mise en œuvre autour des filières repérées dans la trajectoire alimentaire Afterres 2050 qui offrent des opportunités concrètes de débouchés économiques de qualité et locaux : légumes secs, légumes frais et céréales (notamment blé meunier), volailles (chair et œuf)
- Niveau 3 : Exploration / innovation filières

- Action tournée vers l'exploration de nouvelles filières qui permettra d'étudier leur potentiel de développement et d'effet levier au regard de la ressource en eau sur le territoire avant d'envisager leur structuration : bocage (débouchés énergie, paillage...)
- Action de recherche-action ou expérimentation : fruits, légumes secs ou autre biodiversité cultivée

D'autres axes du marché seront avancés, à savoir :

- la promotion et la valorisation des actions agricoles et des initiatives des agriculteurs
- l'évaluation et la formation

En parallèle, d'autres projets qui servent les intérêts de la préservation de la qualité de l'eau seront poursuivies, à savoir :

- **L'Observatoire de l'eau et l'outil de suivi GEO** : Appréhendé ici comme outil de veille générale sur l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire et sur ses secteurs à enjeux (AAC et ZP), cet outil permettra de piloter au mieux les politiques territoriales croisées en terme d'agriculture et protection de la ressource en eau et gestion des milieux (GEMAPI). L'observatoire de l'eau est aussi devenu un outil de terrain facilitant le travail avec les agriculteurs sur les Aires d'Alimentations de Captage. Il est ainsi un outil précieux pour l'approche du changement de pratiques agricoles.
- **La phase 2 de la stratégie foncière « eau »** : L'enjeu foncier est appréhendé comme un levier facilitateur dans l'amélioration de la qualité de l'eau par évolution des pratiques agricoles, sur les parcelles des secteurs à enjeux. Il sera mené en lien avec les enjeux relatifs à la GEMAPI, pour ne passer à côté d'aucune opportunité.

L'objectif est bien de disposer d'une cohérence d'action à l'échelle du territoire en associant :

- la stratégie foncière « eau » initiale qui permettra de disposer d'une grille d'actions précise sur des secteurs géographiques délimités et priorités
- le MATEA qui permettra de disposer de moyens d'accompagnement technique avec des approches sur la préservation de la qualité et de la quantité de l'eau en lien avec les captages prioritaires
- la stratégie alimentaire et le développement des filières qui auront besoin d'une identification de foncier économiquement viable pour installer des producteurs en agriculture durable

A ce stade de réflexion, l'Agglo envisage la mise en œuvre de ce volet de la manière suivante :

- Veille foncière : opportunités/besoins au regard des enjeux eau (usages) sur les secteurs à enjeux
- Animation foncière importante avec un lien fort sur la structuration des filières, notamment installation et/ou transmission en agriculture durable, diversification,
- Gestion à travers des outils fonciers : échanges foncier, Obligation réelle environnementale, bail rural à clauses environnementales, acquisition si nécessaire ...

PRESTATIONS INTERNALISEES :

Une équipe projet mettra en œuvre l'ensemble de cette opération et correspond à 4,8 ETP.

Montant estimatif

Année 1 et 2 (2 ans)			
Fiche actions	Coût prévisionnel	Part AERMC	Part Agglo
Mettre en œuvre les démarches captages prioritaires sur le territoire	Prestation : 400 000 €	70 %	30 %
	Poste interne: 330 000€		
Poursuivre la démarche de protection type "captages prioritaires" engagée sur le captage non prioritaire des Deveys	Prestation : 40 000 €	70 %	30 %
Développer les filières agricoles compatibles avec une ressource en eau en bon état.	Prestation : 160 000 €	70 %	30 %
	Poste interne : 55 000 €		

Développer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique	Prestation : 40 000 €	50 %	50 %
Communiquer, promouvoir et valoriser les changements de pratiques agricoles au service de l'eau	Prestation : 40 000 €	?	?
Evaluer les actions prévues dans le marché d'animation territoriale eau et agriculture (MATEA) afin de garantir la bonne adéquation et la bonne réalisation des prestations au service de la préservation des ressources en eau et des besoins des agriculteurs sur un format d'évaluation-formation	Prestation : 40 000 €	?	?
TOTAL PRESTATIONS EXTERNES (a)	720 000 € TTC		
TOTAL POSTE INTERNE (b)	385 000 € TTC		
TOTAUX (a+b)	1 105 000 € TTC		

Plan de financement et phasage opérationnel

Cette opération n'a pas, pour l'heure, de co-financement identifié. Néanmoins, d'autres financements pourront être recherchés pour aider les agriculteurs à mettre en œuvre certains changements de pratiques agricoles qui pourraient demander des investissements plus ou moins importants. Par conséquent, l'Agglo saisira toutes les opportunités correspondant à la finalité de cette opération : accompagner et impulser des changements de pratiques agricoles pérennes et structurants pour préserver les ressources en eau.

Cette opération est lancée pour 2 années renouvelable 1 fois 2 ans.